Point d'actualités Coronavirus Pays-Bas (30/04) FAM d'après informations SER / CAA de la zone

Résumé:

Au 29 avril, 38 802 cas détectés, 4 711 décès.

Des informations à jour et en anglais sont publiées ici pour les entreprises :

https://business.gov.nl/the-coronavirus-and-your-company/

L'agence néerlandaise de l'environnement (PBL) tente de calculer les effets de la crise COVID sur les émissions de gaz à effet de serre du pays. Le résultat de cette étude pourrait avoir un impact sur la poursuite de la politique néerlandaise en matière de réduction des émissions de CO2.

Coronavirus diagnostiqué dans deux élevages de visons du Brabant-Septentrional.

• Contexte général

Au 28 avril, 38 802 cas détectés (+386), 4 711 décès (+145). Le mardi 21/04 le Premier ministre Mark Rutte a annoncé un allègement léger et partiel des restrictions :

- (i) La réouverture des écoles primaires et gardes d'enfants à partir du 11 mai, en alternance. L'enseignement secondaire doit se préparer à une reprise dès le 2 juin.
- (ii) Les moins de 12 ans seront autorisés à pratiquer des sports d'équipe en plein air à partir du 29 avril. Les 13-18 ans ne peuvent faire du sport à condition de respecter le distancement. Matchs et compétitions restent suspendus.
- (iii) Les grands rassemblements resteront interdits jusqu'au 1er septembre, y compris le football professionnel.
- (iv) Les dentistes peuvent ouvrir, ce qui ne vaut pas pour les autres professions de contact (coiffeurs).
- (v) Les visites en maisons de retraite resteront interdites jusqu'au 20 mai au moins.
- (vi) Prolongation des autres mesures jusqu'au 19 mai.

Restrictions aux frontières pour les personnes

Les travailleurs frontaliers des secteurs vitaux, qui comprennent le secteur agricole et horticole, peuvent circuler depuis et vers la Belgique grâce à la mise en place d'une « vignette verte ». Les autorités néerlandaises ont prolongé jusqu'au 15 mai 2020 l'interdiction d'entrée dans l'UE des voyages non essentiels de personnes en provenance de pays tiers vers l'Europe.

Depuis le 17 avril -18 h, une déclaration sanitaire (fièvre, problèmes respiratoires, ...) est requise pour les voyageurs provenant de zones à haut risque invités à se mettre en quarantaine pendant deux semaines. Ces mesures s'appliquent aux passagers arrivant aux Pays-Bas en provenance des aéroports situés dans les zones à haut risque de contamination mentionnés sur la liste établie par l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA). Pour la France, sont concernés les aéroports situés en lle-de-France et dans la région Grand Est (dont CDG et Mulhouse-Bâle). Les voyageurs au départ de ces zones à haut risque se voient remettre par la compagnie aérienne un formulaire sanitaire à compléter. S'il répond «oui» à l'une des questions du formulaire, le voyageur ne sera pas autorisé à monter à embarquer.

Les frontières terrestres restent ouvertes.

Circulation des marchandises (import export)

Il n'y a pas de restrictions aux frontières terrestres pour les transports de biens. Le transport des marchandises est donc maintenu.

• Mesures transversales de soutien à l'économie

Pour mémoire, l'ensemble des mesures sont présentées sur le site de l'ambassade de France au Pays-Bas :

https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2020/03/23/covid-19-aux-pays-bas-les-mesures-desoutien-a-l-economie-mises-en-place-par-le-gouvernement-neerlandais

L'ambassade a également publié les résultats d'une enquête sur l'impact de la pandémie de coronavirus sur l'activité des entreprises aux Pays-Bas :

https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2020/04/17/resultats-d-une-enquete-sur-l-impact-de-la-pandemie-de-coronavirus-sur-l-activite-des-entreprises-aux-pays-bas

• Points spécifiques secteur agricole

L'agence néerlandaise de l'environnement (PBL) tente de calculer les effets de la crise
COVID sur les émissions de gaz à effet de serre du pays.

L'agence néerlandaise d'évaluation environnementale PBL a élaboré 2 scénarios avec les effets possibles de la crise corona sur les émissions de gaz à effet de serre des Pays-Bas en 2020. L'agence se concentre sur les secteurs des transports, de l'industrie, du bâtiment, de l'agriculture et sur la demande d'électricité. Il ne s'agit pas d'une estimation, mais d'une exploration des développements envisageables. PBL souligne également que les estimations sont entourées de nombreuses incertitudes et qu'elles ne sont pas basées sur un calcul complet.

Dans le premier scénario, les conséquences économiques restent relativement limitées et la trajectoire de croissance initiale sera à nouveau atteinte fin 2020. Dans ce scénario, l'agence estime la baisse des émissions en 2020 à 6 à 7 millions de tonnes équivalents CO2 par rapport à l'estimation de décembre 2019. En incluant d'autres facteurs accessoires, les Pays-Bas se traduiront par une réduction de 24 à 25% par rapport à 1990.

Dans le deuxième scénario, les conséquences économiques sont beaucoup plus graves et la fin de la crise n'est envisagée qu'au troisième trimestre. La diminution des émissions, y compris d'autres

facteurs accessoires, dans ce scénario passerait à 15 à 17,5 millions de tonnes équivalents CO2 en 2020, soit une baisse de 27% à 29% par rapport à 1990.

Le rapport complet est disponible à cette adresse (traduction automatique du néerlandais) : https://translate.googleusercontent.com/translate_c?depth=1&hl=fr&prev=search&rurl=translate.g oogle.com&sl=nl&sp=nmt4&u=https://www.pbl.nl/sites/default/files/downloads/pbl-2020-de-invloed-van-de-coronacrisis-op-nederlandse-broeikasgasemissies_4173.pdf&usg=ALkJrhiqTe-4RZ7EwpCE2C2mXdgP_NlT0g

Coronavirus diagnostiqué dans deux élevages de visons du Brabant-Septentrional

Deux élevages de visons à Gemert-Bakel et Laarbeek (Noord-Brabant) ont détecté des contaminations de COVID-19 chez différents visons. Une enquête épidémiologique est en cours mais il semblerait que les animaux aient été contaminés par des employés (transmission de l'homme à l'animal). Selon les informations actuelles, certains employés des deux sociétés présentaient des symptômes s'apparentant à ceux du coronavirus (mais non confirmé lors des tests). Les animaux présentaient des troubles respiratoires et gastro-intestinaux. Une enquête épidémiologique est en cours et de plus nombreux tests, à la fois sur les animaux et dans l'environnement, vont être réalisés. Les chemins et routes autour des exploitations ont été fermés aux cyclistes et piétons. Par précaution les élevages ont été fermés et les voies publiques autours des fermes bloquée ; ils ne sont temporairement pas autorisés à éliminer le fumier de vison.

La ministre de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité alimentaire a introduit une obligation de signalement des élevages de visons suspects, avec effet immédiat.

Il existe 130 élevages de visons aux Pays-Bas, avec un total d'un peu plus de 800 000 visons. L'élevage de visons sera interdit en 2024.